

L'IMMIGRATION

L'OCTROI DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE À UN CRIMINEL DE GUERRE NAZI

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pendant la période d'amnistie ou de régularisation des immigrants l'année dernière, le gouvernement du Canada n'aurait-il pas accédé à une demande de citoyenneté présentée par une personne désignée par le Centre de documentation sur les Juifs à Vienne comme étant un criminel de guerre nazi résidant au Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Pas à ma connaissance.

M. O'Sullivan: Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait des renseignements que lui communique depuis un certain nombre d'années Simon Wiesenthal, un de ceux qui ont aidé à retrouver Adolph Eichman, et selon lesquels une quinzaine de criminels de guerre nazis qu'on recherche toujours relativement à des atrocités, habiteraient au Canada?

M. Andras: Je ne sache pas que des renseignements de ce genre aient été signalés à mon attention. J'examinerai la question. Je ne sais pas jusqu'où il faut remonter dans le passé lorsqu'il s'agit de questions de ce genre, mais j'étudierai certainement les observations du député.

* * *

L'ÉNERGIE

SYNCRUDE—L'AUGMENTATION DES FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT—LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle fait suite aux articles parus dans les journaux ce matin selon lesquels le projet Syncrude coûterait au moins 2.9 milliards de dollars, soit 50 p. 100 de plus qu'il y a neuf jours, à en croire une étude faite par le gouvernement de l'Alberta. Le communiqué souligne que l'évaluation initiale ne tenait pas compte de certains paiements d'intérêts, des coûts de logement et des facteurs écologiques. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement va toujours devoir payer 15 p. 100 des frais de premier établissement, ce qui s'établirait, si ces prévisions sont exactes, 450 millions de dollars environ?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le chiffre de 15 p. 100 est exact. Je dois informer le député que certains des éléments qu'il a mentionnés, notamment le coût du logement, n'entrent nullement dans nos obligations.

M. Nystrom: Le ministre était-il au courant de cette étude concernant le coût du projet Syncrude avant que l'affaire ne soit conclue à Winnipeg il y a une dizaine de jours et, dans l'affirmative, peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas fait lui-même sa propre enquête?

M. Macdonald (Rosedale): Je dois me renseigner auprès de mes fonctionnaires pour établir si ces chiffres leur ont été fournis. Je me ferai un plaisir de vous le faire savoir.

M. Nystrom: Dois-je comprendre qu'aucun plafond n'a été fixé pour l'investissement de 15 p. 100 de la mise de fonds et des frais de premier établissement? Par exemple,

Questions orales

si le coût du projet augmentait de 4 ou 5 millions de dollars, le gouvernement devrait-il quand même en payer 15 p. 100? N'oublions pas qu'il a déjà augmenté de 50 p. 100 depuis dix jours.

M. Macdonald (Rosedale): Je crois que le député induit la Chambre en erreur. Nous sommes associés à 15 p. 100 dans ce projet et de toute évidence, si les coûts devaient augmenter de façon exagérée, non seulement nous, mais ceux qui participent au projet à 85 p. 100 devront réévaluer la situation.

* * *

LA PEINE CAPITALE

LES CRITÈRES SUIVIS PAR LE CABINET POUR LES COMMUTATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne la vague d'assassinats qui s'est abattue sur les agents de police et autres représentants de la force publique. Étant donné qu'une loi a été adoptée par le Parlement pour l'imposition de la peine capitale à ces types de meurtres, j'aimerais connaître du ministre sa réponse à la question suivante: sur quoi se base le gouverneur en conseil pour décider ou recommander la commutation de peine lorsqu'il n'y a eu de recommandation à la clémence la part ni du jury, ni du tribunal, et que la Cour suprême du Canada a écarté l'appel? Quelles sont les circonstances atténuantes qui amènent le gouverneur en conseil à commuer la peine dans ces cas?

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute déférence pour le très honorable député ainsi que pour le ministre qui aimerait peut-être répondre, il m'apparaît que cette question appelle une réponse de politique générale qui, d'autre part, pourrait porter sur des situations hypothétiques et qui pourrait enfin se révéler fort longue. Sans méconnaître le droit à ces renseignements, je me demande si c'est pendant la brève période des questions qu'il y a lieu de les solliciter.

M. Diefenbaker: Nous sommes peut-être dans la période des questions brèves, mais il s'agit d'une peine affreusement longue—c'est-à-dire l'emprisonnement à vie—pour ceux à qui on refuse l'exécution à laquelle ils ont été condamnés.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Tout ce que je demande, c'est une réponse toute simple à ma question relative aux cas de commutation où il n'y avait pas eu de recommandation à la clémence, et où la loi veut que la peine capitale soit appliquée. Je sais d'expérience qu'il existe souvent des circonstances atténuantes qui appellent généralement la commutation. Je pense qu'il y en a de trois sortes. Le ministre veut-il nommer celles dont on tient compte aujourd'hui?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Dans le seul cas auquel j'ai été mêlé jusqu'ici, on avait recommandé la clémence. Nous serons certainement saisis d'autres cas prochainement, mais je ne puis dire au très honorable député pour l'instant quels critères nous utiliserons pour les examiner. De fait, j'ignore encore si l'on a recommandé la clémence dans ces cas-là.